LE BANQUET CÉLESTE

DAMIEN GUILLON

Rejoignez aujourd'hui le cercle des mécènes du Banquet Céleste,
nous serons heureux de vous rencontrer et vous accompagner dans votre démarche.

Je souhaite soutenir le Banquet Céleste à hauteur de _____ €

Bulletin à nous retourner à contact@banquet-celeste.fr ou Le Banquet Céleste 8 rue du Dr Regnault 35000 Rennes

Nom / Prénom : _____

Adresse fiscale : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Mode de versement :

- Don sur la plateforme HelloAsso.com en flashant le QR Code
- Chèque à l'ordre du Banquet Céleste
- Virement sur le compte bancaire du Banquet Céleste :

CREDIT MUTUEL CESSON SEVIGNE

IBAN FR76 1558 9351 1301 8881 4764 008 BIC CMBRFR2BXXX

- ○ Je souhaite être informé(e) des dernières actualités du Banquet Céleste par e-mail
- ○ Je refuse d'être cité(e) sur les supports de communication du Banquet Céleste

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant dans notre fichier (Loi I. et L. 1978)

Date Signature

Particuliers :
En tant que particulier, notre association d'intérêt général vous permet de bénéficier de la loi Aillagon pour le mécénat, soit une **réduction de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant de votre don**, dans la limite annuelle de 20% de votre revenu imposable.

Ainsi, après déduction fiscale, **le coût réel d'un don de 50€ est de 17€, celui d'un don de 100€ est de 34€**, et **le coût réel d'un don de 150€ est de 51€.**

Entreprises :
Pour les entreprises, **60% du montant du don peut être déduit de l'impôt sur les sociétés**, dans la limite de 20 000€ (pour les TPE/PME) ou de 0,5‰ de votre chiffre d'affaires annuel hors taxe lorsque ce dernier est plus élevé, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. Vous bénéficiez de contreparties à hauteur maximal de 25% du montant de votre don en plus de la réduction d'impôt.

Ainsi, après déduction fiscale, **le coût réel pour l'entreprise pour un don d'un montant de 1 000€ est de 400€, celui d'un don de 5 000€ est de 2 000€**, et **le coût réel d'un don de 10 000€ est de 4 000€.**

Contactez-nous pour connaître les avantages réservés aux entreprises et fondations.

banquet-celeste.fr

contact@banquet-celeste.fr 0033 (0)7 81 78 68 13 Opéra de Rennes CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Licence d'entrepreneur du spectacle n° 2-1101530, 3-1101531 SIRET : 79907640100022 APE : 9001Z TVA intracommunautaire : FR 24 799076401